

HORIZONS

ASSOCIATION LOISIRS CULTURE JEUNESSE

16 rue des Aiguinards 38 240 MEYLAN

Tél : 04 76 90 32 85 Fax : 04 76 90 90 17

Email : info@horizons-meylan.com

www.horizons-meylan.com

SÉJOUR à DIE

Du mardi 8 Juillet au mardi 15 Juillet 2025

8 - 11 ans

RÉUNION D'INFORMATION (parents & enfants) :
Mercredi 25 juin à 18H00, à Horizons

PROJET ÉDUCATIF

Horizons est une association loi 1901, laïque, créée en 1964, à l'initiative d'habitants de la commune. Agréée éducation populaire, elle développe auprès de la population meylanaise des actions et des activités régulières, éducatives, culturelles ou de loisirs, visant :

- l'épanouissement de l'individu et le développement de son autonomie
- le renforcement du lien social entre les habitant·e·s de la ville (âge, quartier)
- l'apprentissage et le développement de la citoyenneté
- la réduction des inégalités sociales et l'insertion sociale.

L'association porte une attention particulière à l'accompagnement des jeunes.

Nous disposons de plusieurs modes d'accueil : les points accueil jeunes, le centre de loisirs au Clos des Capucins, les stages aux vacances scolaires, les ateliers annuels, les animations sportives de rue, les tournois, les animations globales et les centres de vacances. Chaque mode d'accueil a des objectifs et une organisation adaptés. Une équipe expérimentée associe bénévoles et professionnels.

Horizons conçoit le séjour comme un lieu et un moment de loisir et de vacances où les participant·e·s vont vivre autrement, hors du contexte familial et scolaire, favorisant l'apprentissage de l'autonomie. La vie collective est organisée de façon à développer les relations et les échanges entre tous, en prenant en compte chaque enfant.

Objectifs des séjours de vacances :

- Favoriser la convivialité, les loisirs, le jeu, les échanges, l'écoute mutuelle entre les participants, dans un cadre sécurisant et détendu,
- Permettre l'expérimentation, la détente, la prise d'initiatives, la découverte d'un autre environnement,
- Faciliter la mixité sociale, la socialisation par la vie de groupe, l'acceptation de ses différences avec les autres et l'apprentissage des règles,
- Développer l'autonomie de l'enfant par rapport à la famille.

La compétence d'Horizons s'appuie sur une préparation importante, un suivi, la connaissance des équipes d'encadrement et les relations qui se tissent tout au long de l'année avec les familles.

LIEU ET HEBERGEMENT

Le séjour est prévu pour accueillir jusqu'à 24 enfants de 8 à 11 ans, au camping municipal « Justin » à Die dans la Drôme à proximité de la piscine municipale et de la rivière, et à 10 mn à pied du centre-ville.
Hébergement sous tentes, par 3 ou 4, couchage non mixte.

TRANSPORT

En car depuis MEYLAN.

Aller : **le mardi 8 juillet à 9h**, devant l'école Mi-Plaine

Retour : **le mardi 15 juillet vers 18h**, devant l'école Mi-Plaine

Les horaires de départ et de retour vous seront confirmés lors de la réunion d'information.

Prévoir un pique-nique pour le repas de midi du premier jour.

ENCADREMENT

La direction du séjour est assurée par **Aurélie BARDET**, animatrice permanente d'Horizons. Elle sera accompagnée d'une équipe de 3 d'animateur·trice·s.

L'équipe est associée à la préparation du séjour et met tout en œuvre pour assurer la sécurité physique, morale et affective des jeunes.

LES ACTIVITÉS

Au programme :

- une randonnée aquatique accompagnée par un guide,
- une sortie accrobranche
- une animation « astronomie » proposée par un prestataire extérieur (*sous réserve d'un ciel étoilé*)
- baignade à la piscine et jeux d'eau à la rivière, activités sportives, activités manuelles, grands jeux et veillées...
- balades

Les informations ci-dessus sont à titre indicatives et peuvent être modifiées.

LA VIE QUOTIDIENNE

La vie d'un séjour est rythmé par les temps de vie quotidienne et les différentes activités proposées par l'équipe encadrante. L'équipe s'emploie à permettre aux enfants d'être acteurs·trices de leurs vacances, les impliquer et les responsabiliser dans les différents temps d'une journée.

LES REPAS

L'équipe est attentive à ce que les repas soient des moments privilégiés d'échanges et de convivialité.

Les enfants participent pleinement à l'élaboration des menus, aux courses et aux tâches collectives (cuisine, vaisselle, rangement...). L'équipe veille à ce que l'équilibre alimentaire soit respecté.

LES RÈGLES DE VIE

Elles sont décidées avec l'équipe d'animation et proposées ensuite à l'ensemble du groupe pendant la réunion d'information et dès le 1^{er} jour du séjour.

Certaines règles ne sont pas négociables, notamment celles relevant de la législation en vigueur, de la sécurité et du respect des autres.

Impliqué·e·s dans la mise en place des règles de vie, les jeunes pourront d'autant mieux les respecter.

LA RELATION AVEC LES FAMILLES

Avant le séjour, une réunion permet aux parents de rencontrer le directeur qui reste disponible jusqu'au moment du départ.

Pendant le séjour, des informations sur le déroulement du camp sont disponibles sur le site d'Horizons, www.horizons-meylan.com.

Si votre enfant part pour la première fois, s'il est inquiet, s'il a une difficulté particulière, n'hésitez pas à prendre contact avec le responsable.

Après le séjour : un temps convivial sera proposé pour partager les photos et souvenirs de vacances ainsi qu'un livre photos pour garder une trace de cette belle aventure en groupe. Horizons organise également une journée "réparation des tentes" afin de les remettre en état pour les prochaines vacances. Nous solliciterons votre aide ou celle de votre enfant pour quelques heures de "main-d'œuvre" en toute convivialité ! Merci d'avance de votre implication.



SANTÉ

Tout médicament ne pourra être administré que s'il est accompagné de l'ordonnance et remis au responsable du séjour.

Pour tout enfant en situation de handicap, même léger, une rencontre entre la famille et le directeur du séjour est indispensable pour envisager les meilleures conditions d'accueil.

L'information doit être communiquée dès l'inscription au secrétariat.

MATÉRIEL PERSONNEL À PRÉVOIR

- **Un petit sac à dos (15l)** pouvant contenir un pique-nique, une gourde, une serviette de plage
 - **Un sac de voyage** (facile à transporter pour l'enfant) contenant le trousseau suivant :
 - Duvet chaud minimum 10° + éventuellement un drap de soie
 - Tapis de sol ou petit matelas autogonflant (*pas de gros matelas gonflable qui réduit l'espace dans les tentes*)
 - Baskets (chaussures qui tiennent au pied pour activités)
 - Une paire de sandales d'eau permettant d'aller dans la rivière (obligatoire)
 - Sous-vêtements et chaussettes en quantité suffisante (une par jour)
 - Shorts, tee-shirts, pyjama
 - Survêtement
 - Veste polaire ou pull chaud, pantalon chaud (pour le soir)
 - Coupe-vent imperméable ou Kway
 - Maillot de bain
 - Casquette ou chapeau,
 - Lunettes de soleil
 - 1 serviette de bain (pour la piscine)
 - 1 serviette de toilette (pour la douche)
 - Nécessaire de toilette (dentifrice, brosse à dent, shampoing, gel douche etc.)
 - Crème solaire 50+
 - Anti-moustique
 - Mouchoirs en papier jetable
 - 1 sac pour le linge sale (pas de lessive prévue)
 - Lampe de poche ou frontale
 - Gourde d'1 litre minimum
- Enveloppes **déjà timbrées** avec adresses (pour courrier à envoyer)

Nous vous recommandons de préparer le sac avec votre enfant et de **marquer ses vêtements**.

- ♦ L'argent de poche : 15€ maximum qui peut être géré par les animateurs et animatrices si le besoin est ressenti mais nous privilégions l'autonomie des enfants.
- ♦ Les objets de valeurs : il est vivement déconseillé d'emporter des objets de valeur et des vêtements fragiles. Horizons dégage toute responsabilité en cas de perte, vol ou casse.
- ♦ L'usage du téléphone portable n'est pas adapté en collectivité. Il est donc interdit sur ce séjour. Horizons dégage toute responsabilité en cas de perte, vol ou casse.



FORMALITÉS ET PAPIERS À REMETTRE IMPÉRATIVEMENT

- **Le jour des inscriptions :**
 - Versement d'arrhes, 30 % du prix du séjour avec un minimum de 70 €. Ou la totalité avec possibilité de régler en plusieurs fois (2, 3 ou 4 fois) en chèque.

Pour les familles ayant droit à une aide de la CAF, Horizons étant agréé par la CAF de l'Isère, pensez à vous rapprocher de notre secrétariat pour que nous puissions valider votre dossier sur internet. Nous fournir votre numéro d'allocataire.

Pour les familles bénéficiant d'une aide de leur CE ou de leur employeur versée directement à Horizons, fournir une attestation de prise en charge précisant le montant de celle-ci.

- **Avant le jour de la réunion à Horizons :**
 - Fiche sanitaire de liaison dûment remplie et signée
 - Test d'aisance aquatique préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques
 - Charte pédagogique dûment signée

Formulaires disponibles au secrétariat ou sur le site d'Horizons.

- **Solde du séjour à régler fin juin au plus tard.** (voir avec le secrétariat les possibilités de règlement).

ANNULATION D'INSCRIPTION

Possibilité de souscrire avec Horizons une assurance annulation auprès de la MAIF, **au plus tard dans les 3 jours** suivant l'inscription, d'un montant de 36 € pour les Meylanais et 39€ pour les extérieurs à Meylan. Pour toute annulation et jusqu'à 30 jours avant le départ : 50 € de frais de dossier.

Condition d'annulation **avec** assurance :

Sous conditions avec justificatif * (cf document de la MAIF), 100% du séjour est remboursé.

Condition d'annulation **sans** assurance :

Entre 29 et 7 jours avant le départ : cas de force majeure attestée avec justificatif *, 60% du prix du séjour reste dû ou sans justificatif, 100% reste dû.

Moins de 7 jours ou non présentation, 100% du séjour reste dû.

* certificat médical attestant l'incapacité à partir en séjour, certificat de décès d'un parents proche, mutation professionnelle.

En cas de renvoi de votre enfant du séjour, vous disposerez de 48h pour venir le chercher. Passé ce délai ou en cas d'indisponibilité de votre part, les frais liés au rapatriement de votre enfant et de son accompagnateur seront à votre charge. Dans ces conditions, 100% du séjour reste dû.

ASSURANCE ACCIDENT ET RESPONSABILITÉ CIVILE

Notre association, son encadrement, ses membres et participants sont assurés auprès de la MAIF (Mutuelle Assurance des Instituteurs de France) en accident responsabilité civile, rapatriement sanitaire, défense et assistance. Le montant des garanties peut vous être précisé à votre demande. Il est téléchargeable sur le site d'Horizons. Les objets et effets personnels des mineurs ne sont pas couverts. En cas d'accident, la MAIF interviendra après remboursement par votre caisse de sécurité sociale et votre mutuelle. Notre assurance ne couvre pas les remboursements de séjours écourtés (quelles qu'en soient les raisons).

Sauf avis contraire de votre part, les photos prises durant le séjour pourront illustrer nos publications.



HORIZONS

